COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-2B-10102022

Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 31/10/2022
Reçu en préfecture le 31/10/2022
Affiché le 07.11.2022.
ID : 026-212601058-20221010-DEL_2B_101022-BF

L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre à 18H00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :
BERTRAND Paulette	X			
CONIL Denis	X			
FORSANS Jean-Louis	X			
LEJEUNE Jacqueline	X			
MORIN Joséphine	X			
RIDEL Sandrine	X			
ROCHAS Yannis	X			

Date de convocation : 03/10/2022

Secrétaire de séance : JL Forsans

Objet : décision modificative N°2/2022
crédits supplémentaires - financement DECI

Le maire rappelle la délibération du 10/10/22 concernant une demande de prêt pour le financement de la DECI. Il convient de modifier le budget (recettes et dépenses investissement)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2022

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 2315 / OPNI	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00	
21 / 2152 / OPNI	Installations de voirie	4 000,00	
	Total	24 000,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	24 000,00	
	Total	24 000,00	0,00

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS

Le Maire
Denis CONIL

MAIRIE DE CORNILLON SUR L'OULE

Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0